

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 9996

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 9 et 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas contredisent les déclarations du premier ministre, aspirant à ce que l'existence de l'âge d'équilibre soit défini par la conférence de financement.